

Continuons ensemble pour Nérac !

Liste soutenue par le PS, le PCF et le PRG

N°1

Parlons finances....



Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Conseiller général

Chères Néracaises, Chers Néracais,

Les candidats UMP-UDI, conduits par Bernard Dalies ont distribué avant l'été deux tracts concernant la gestion de la municipalité que j'ai le plaisir de conduire, maniant de façon volontairement simpliste et hors contexte les chiffres pour tenter d'affoler les Néracais. Pourtant, durant six ans, l'opposition a voté plus de 95% des délibérations en conseil municipal...

Les élections municipales approchant, il s'agit là d'un procédé malheureusement classique bien que peu honnête intellectuellement.

En effet, les chiffres n'ont de valeur qu'au regard de la situation générale et qu'en comparaison avec d'autres.

Depuis 2008, notre gestion a tenu compte du contexte de crise terrible dans lequel nous vivons. Réduire les dépenses partout où c'est possible, économiser l'énergie, compenser la baisse des recettes provenant de l'Etat tout en continuant de remplir nos objectifs de mandat : exercice difficile ! Mais nous y sommes parvenus en nous appuyant sur quatre piliers forts :

- 1-la stabilité fiscale communale durant tout le mandat
- 2-le maintien d'un investissement important
- 3-la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- 4-la maîtrise de la dette

Dans ce journal, nous vous proposons quelques explications afin que chacun puisse se faire une opinion.

Amicalement,

Nicolas Lacombe



Vrais chiffres... Vraies explications

Petit lexique budgétaire utile à la compréhension des chiffres

Budget primitif : voté par le conseil municipal, il fixe les recettes et les dépenses prévues pour l'année.

Équilibre budgétaire : la loi exige que le budget des communes soit équilibré. Donc, à la différence de l'Etat, le montant des dépenses est strictement égal à celui des recettes.

Dépenses d'investissement : concernent les travaux d'équipement, les gros travaux d'entretien du patrimoine, les acquisitions mobilières et immobilières, le remboursement du capital de l'emprunt. Une commune doit pouvoir rembourser sa dette par ses ressources propres, ce qui est le cas à Nérac.

Recettes d'investissement : proviennent des dotations de l'Etat, des subventions diverses, des emprunts.

Dépenses de fonctionnement : sont liées au fonctionnement courant de la collectivité : rémunération du personnel, dépenses d'entretien et de fournitures, subventions aux associations, intérêts des emprunts.

Recettes de fonctionnement : proviennent de la fiscalité, des revenus des services municipaux utilisés par les administrés, des dotations de compensations fiscales de l'Etat.

Comparons la gestion Dalies de 2001 à 2007 et la gestion de la municipalité actuelle.

Tous les chiffres cités sont vérifiables sur le site du ministère des finances www.finances.gouv.fr

Comparons	Gestion DALIES (2001-2007)	Gestion actuelle (2008-2013)
Les impôts communaux	Augmentation du taux de la taxe d'habitation de 19,81% ; Augmentation du taux du foncier bâti de 19,61% ; Augmentation du taux du foncier non bâti de 10,31%	Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté.
La dette	4 634 000 € empruntés sur le mandat. Dette par habitant inférieure à la moyenne des communes de la strate (775 € en 2007 pour 1024 € de moyenne). Mais l'investissement principal de ce mandat, le complexe touristique de Bourdilot a eu lieu sur un budget annexe.	5 253 000 € empruntés sur le mandat dont une partie a servi à financer les projets de la municipalité précédente (voir article ci-dessous). Dette par habitant qui reste malgré cela inférieure à la moyenne des communes de la strate (931 € en 2012 pour 1106 € de moyenne)
Les dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement de 780 € par habitant en 2007 pour 1035 € de moyenne dans les communes de la strate.	Dépenses de fonctionnement de 888 € par habitant en 2012 pour 1132 € de moyenne dans les communes de la strate.

Quelques explications de contexte

L'héritage de la municipalité précédente

Après notre élection en 2008, nous avons eu à faire face à de nombreux investissements lancés par la municipalité précédente, investissement non achevés, non intégralement financés, et pour certains mal maîtrisés. Face à chacun de ces investissements, nous avons deux choix possibles : les mener à leur terme en les finançant ou bien les stopper. Nous avons choisi d'achever la piste d'athlétisme (64 719 € payés sur notre mandat) et son vestiaire (241 390 €), le jardin renaissance (86 678 €), la passerelle (693 686 €), le dojo (428 744 €), le Ludoparc (budget annexe) et ses abords. Nous avons stoppé deux projets mal maîtrisés qui auraient mis la commune à genou financièrement : il s'agit du bâtiment d'accueil du Château et la rénovation de l'immeuble du 22 Allées du centre. Globalement, nous avons donc financé sur ce mandat une partie importante du mandat des élus précédents, et assumé sur la durée les dépenses annuelles de fonctionnement qu'ils ont engendrées (gaz, électricité, ménage, contrôles de sécurité...) !

La crise et la politique de l'Etat

La crise touche aussi les collectivités, que ce soient les communes, les départements ou les régions. En effet, l'Etat a décidé de diminuer ses dotations de façon stricte sans donner aux collectivités d'autres moyens d'assurer des ressources pérennes. Nous regrettons que ce choix n'ait pas été remis en cause par la majorité actuelle. Aussi, la pseudo « suppression » de la taxe professionnelle voulue par Nicolas Sarkozy, remplacée par un « panier » de nouvelles taxes n'a pas eu sur les entreprises l'effet escompté et a de plus privé les collectivités d'une ressource dynamique.

Des augmentations tarifaires subies mais des dépenses maîtrisées

Des augmentations tarifaires très importantes ont eu lieu : par exemple entre 2008 et 2012, le gaz a augmenté de 39 %. Notre dépense sur ce poste n'a augmenté « que » de 25 % grâce aux politiques d'économies que nous avons mises en place et que nous continuons à mettre en place. La situation est la même pour l'électricité et les carburants. De même, les équipements nouveaux ont engendré des dépenses nouvelles pour leur fonctionnement. Malgré cela, grâce à un suivi très strict de nos dépenses, nous avons pu en 2011 et 2012 baisser nos dépenses de fonctionnement : 7 460 000 € en 2010, 7 343 000 € en 2011, et 7 305 000 € en 2012. (Voir les comptes-rendus des conseils municipaux sur www.nerac.fr)

Les cadeaux de M. DALIES en 2008...

Lors des conseils municipaux, entouré de ses collègues pour beaucoup plus bavards en ville qu'en séance, Monsieur Dalies a pris l'habitude de donner des leçons de gestion. Cependant, un peu plus d'humilité devrait s'imposer. Voici en effet quelques exemples des prouesses de sa gestion entre 2001 et 2008....

Un budget de l'eau et de l'assainissement aux abois en 2008...

Les informations suivantes sont issues du rapport de la chambre régionale des comptes rendu le 13 septembre 2010 et portant sur la gestion 2004-2008. Ce document est visible sur www.ccomptes.fr

Concernant le budget de l'eau :

- les charges de gestion ont augmenté de 190,7% de 2004 à 2008
- les intérêts d'emprunt ont évolué de plus de 77,8 %
- le résultat de fonctionnement a chuté de 71,2 %
- Le ratio de désendettement est passé de 6 ans en 2004 à 570 ans en 2007.

Il est par ailleurs constaté que l'augmentation du prix de l'eau, assumée par l'actuelle municipalité face à ce constat catastrophique, a permis de ramener la situation du budget de l'eau potable à des niveaux proches de 2004.

Concernant le budget de l'assainissement :

L'encours de la dette a triplé entre 2004 et 2008. Rapporté au nombre d'habitants, il est passé de 91 € en 2004 à 273 € en 2008.

La situation est par conséquent considérée comme préoccupante, avec un ratio de désendettement de 125 ans et un fonds de roulement négatif (- 0,449 millions d'€).

L'actuelle municipalité s'est ici aussi saisie de cet état de fait et dans le cadre du budget primitif 2010 a voté une hausse de produits qui permet, sur plusieurs exercices, de retrouver des marges de manœuvre. La reprise en régie de la station d'épuration (pour un coût de fonctionnement de 80 000 € annuel au lieu des 160 000 € annuels en délégation de service public) a permis de redresser ce budget. Aussi, la commune se facture à elle-même ses consommations, ce qui n'était pas le cas auparavant, en total irrespect des principes édictés par la loi sur l'eau ou tout simplement dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

Aujourd'hui, notre service public de l'eau et de l'assainissement est sauvé et pérenne grâce aux mesures énergiques prises pour redresser ces budgets.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : un retard coupable et coûteux

Le PLU est le document d'urbanisme qui établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement d'une commune et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

L'ancienne municipalité avait lancé en 2004 la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU. Ce PLU devait être achevé avant la fin du mandat. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) étape indispensable dans l'élaboration d'un PLU devait être présenté en avril 2006. En 2008, au moment des élections, ce PADD n'avait pas encore été présenté. Il était donc impossible que ce PLU soit approuvé dans les temps.

Aujourd'hui, nous payons cher ce retard : il a fallu reprendre à zéro la procédure en raison des évolutions législatives intervenues entre temps, avec les coûts que cela implique. Mais surtout, la municipalité de l'époque avait pris des engagements importants sur un PLU qu'elle n'a pas été capable de sortir ni dans les temps ni en retard ! (voir article suivant).

Notre municipalité, grâce à un travail sérieux et coordonné, sera en mesure de mettre à l'enquête publique en 2014 quatre documents majeurs pour le développement de notre commune : le PLU, le règlement du secteur sauvegardé, le règlement de publicité et le schéma d'assainissement.

Bizarre échange de terrain...

En 2005, le conseil municipal acceptait un échange de terrain avec un particulier dans le cadre du projet Bourdilot, prévoyant un certain nombre d'engagements pour la commune. Ces engagements n'ayant pu être tenus, la commune a été condamnée à 138 000 € d'indemnisation du particulier. (Voir compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2013 sur www.nerac.fr).

Il s'agit là d'un dossier qui laisse penser que les intérêts de la commune n'ont à l'époque pas été préservés comme il convient. En effet, plusieurs questions se posent : Comment une parcelle constructible et une parcelle non constructible de même surface peuvent-elles avoir la même valeur ? Pourquoi le prix de la parcelle cédée, donné dans la délibération et dans la note qui l'accompagnait, diffère-t-il de 23 000 € de l'estimation des domaines ? Pourquoi s'être imposé une telle clause de substitution en cas de non délivrance d'un certificat d'urbanisme sur la parcelle cédée ? Pourquoi s'être engagé sur un tel montant, alors qu'à l'époque, rien dans l'état d'avancement du PLU ne permettait d'avoir l'assurance que ce document serait approuvé entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2009 ? Pourquoi s'être engagé à fournir l'accès aux réseaux d'eau et d'assainissement à la parcelle cédée avant le 1^{er} juillet 2007, sans chiffrage, alors que ces travaux n'étaient pas réalisés en 2008 pas plus qu'ils ne le sont maintenant ? Ce dossier aura des suites !

Quelles perspectives financières pour 2014-2020 ?

La crise de 2008 a considérablement changé les conditions de gestion des collectivités locales. On ne gère plus une ville aujourd'hui comme on pouvait le faire il y a encore quelques années : chute des dotations d'Etat, marges de manœuvres limitées sur la fiscalité et l'emprunt, réglementations d'urbanisme exigeantes...

L'argent public est de plus en plus rare et chaque euro dépensé, plus que jamais, devra être un euro utile.

Pourtant, les demandes et les besoins des usagers ne diminuent pas.

Il nous faudra dans les années qui arrivent poursuivre les efforts dans plusieurs directions afin de dégager les ressources nécessaires au développement de notre territoire et à la réponse aux attentes des Néracais :

- 1-poursuivre et amplifier la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.
- 2-maintenir comme actuellement la dette à un niveau inférieur aux communes de notre taille.
- 3-mettre en place des mutualisations utiles avec la communauté de communes.
- 4-organiser notre territoire (fusion des trois communautés de communes de l'Albret) pour offrir un service à la population meilleur et plus économe.
- 5-considérer que notre ville est très bien équipée et consacrer les investissements nouveaux à l'entretien de l'existant (notamment la voirie).
- 6-vendre les biens communaux n'ayant pas une utilité publique.
- 7-mettre en place une politique d'offre foncière offensive afin de créer de nouvelles ressources fiscales.

Chez vous, à la demande



Chers Néracais,

Le 23 mars 2014 vous voterez pour choisir votre conseil municipal.

Durant le mandat écoulé, nous avons rencontré beaucoup d'entre vous, à la Mairie, au marché, ou lors des nombreuses manifestations qui rendent notre ville si vivante.

Aujourd'hui, dans le cadre de la campagne électorale qui commence, nous restons à votre disposition et proposons des rencontres lors de petites réunions. Ainsi nous vous présenterons en détail notre bilan et les perspectives sur lesquelles nous souhaitons travailler lors du prochain mandat .

Si vous souhaitez organiser une réunion chez vous, avec quelques voisins ou amis pour échanger librement, c'est avec plaisir que nous répondrons à votre demande.

A bientôt !

Pour organiser une rencontre avec nous, merci de prendre contact avec un élu de votre connaissance ou :

Tél : 06 51 94 90 97

**Courriel : nicolas.lacombe@laposte.net
patrice.dufau@wanadoo.fr**

Suivez la campagne électorale sur : www.nicolas.lacombe.over-blog.com